



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

logement

Question écrite n° 113264

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur l'accueil des handicapés. L'accueil à domicile des handicapés est une alternative à l'accueil collectif encore peu pratiqué et qui présente pourtant de nombreux avantages. On peut d'abord souligner qu'avec ce type de prise en charge la personne handicapée bénéficie d'un accueil personnalisé répondant à ses besoins spécifiques. Cette solution est également moins onéreuse : le coût de gardiennage des foyers semble souvent atteindre les 5 000 euros par mois, alors que la rémunération des accueillants est beaucoup plus raisonnable. Il souhaite donc connaître ses intentions en la matière, l'accueil des personnes handicapées étant un sujet prioritaire pour nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113264

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7062

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)